



Photo : Élodie Lherbier, concours photo Réseau Anact-Aract 2015

Qualité de vie au travail et conciliation des temps : et si vous essayiez le télétravail ?

Entreprises,
l'Aract Aquitaine vous accompagne dans votre projet



Cet accompagnement issu du projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Pourquoi le télétravail ?

- Permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle, vie sociale et familiale,
- Réfléchir à une organisation de travail partagée et innovante,
- Donner aux salarié-e-s une plus grande autonomie dans la réalisation des activités,
- Permettre un accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,
- Améliorer la performance de votre entreprise et la qualité de vie au travail de toutes et tous les salarié-e-s,
- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes ayant des difficultés de déplacement,
- Faciliter les parcours en limitant les freins liés aux exigences de mobilité géographique, ...

... et bien d'autres enjeux pour l'entreprise et les salarié-e-s !



Vous avez occasionnellement recours au télétravail et voulez le concevoir de façon plus collective ?

Vous souhaitez réfléchir à une organisation incluant du télétravail ?

Expérimentez !

Une organisation à construire

Attention ! L'entreprise ne peut pas se contenter d'une simple transposition de l'organisation du travail sur site, au domicile du télétravailleur.

A terme, les ajustements non pensés et sans espace pour en parler peuvent poser problème.

Il est nécessaire de **réfléchir à l'organisation du travail** à distance et aux incidences organisationnelles, même quand le télétravail est limité à une journée par semaine.

Pour cela il est indispensable de clarifier et définir ce qu'est le télétravail en recueillant les points de vue de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (direction, IRP, télétravailleur, non-télétravailleurs, managers, ...)

Les étapes du projet



Contactez-nous !

En 2015, dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » financé par le Fonds Social Européen, l'Aract Aquitaine propose aux entreprises et partenaires :

- Un **accompagnement expérimental auprès de PME** du secteur privé (accompagnement gratuit pour l'entreprise) à la mise en place collective du télétravail ainsi qu'un suivi régulier,
- Des **ateliers de sensibilisation** : à l'occasion d'évènements particuliers (Semaine pour la Qualité de Vie au Travail, ...), d'ateliers-débat à destination des consultants, de demies-journées de sensibilisation à la demande (pour des clubs d'entreprises, de tiers-lieux, acteurs socio-économiques, etc ...).

ARACT Aquitaine

202 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

05 56 79 63 30

m.deffez@anact.fr

<http://aquitaine.aract.fr/>



Cet accompagnement issu du projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.